

23 MARS 2026



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	11	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 20 Mars à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Thauvenay s'est réuni à la en MAIRIE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MATTELLINI Gabrielle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 16/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/03/2026.

Présents : Mme MATTELLINI Gabrielle, Maire, Mmes : CASANOVAS VAN BOSTERAUDT Rosita, GOUZEAU Micheline, JORSIN Fabienne, LANGOU FONTAINE Virginie, ROUSSELIN Mélodie, MM : BONNET Florian, COSNIER Fabrice, DUBOIS Franck, JOURDE Stéphane, VOSNIER Alain

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture du Cher

A été nommé(e) secrétaire : BONNET Florian

Le : 23/03/2026 Et

Publication faite sur le site de la
commune le : 23/03/2026

2026_05 – création du nombre de poste d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2113-1 et L 2122-2 ;
Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;
Considérant que les maires délégués sont adjoints de plein droit au maire de la commune et ne sont pas comptabilisés dans l'effectif de 30 % ;
Le conseil municipal de la commune de Thauvenay, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création de 2 postes d'adjoints.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/03/2026
Le Maire
Gabrielle MATTELLINI

Le Secrétaire
BONNET Florian

